



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 29 mai 2017 à 19h00

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Jean-Claude BEHRA – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Alain MARCHAL – Mmes Sandrine BERNESCHI – Laurence CHARLE (*arrivée à 19h20*) – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT

Absents : M. Patrick MADOUX – Mme Nathalie PRIEUR

Secrétaire de séance : M. Alain MARCHAL

Le compte-rendu du 14 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

La séance débute par l'intervention de M. BELCASTRO, de la Société CKD Eclairage. Suite à la visite du 18 mai dernier dans le village de Fellingen, équipé en ampoules LED, il convient maintenant de définir le programme d'allumage de notre éclairage public (horaires et puissance). Les 4 lampes en phase de test sont à 100 %. M. BELCASTRO précise qu'une puissance de 80 % est suffisante (soit 64 watts). Pour les rues secondaires, il préconise 30 % (soit 30 watts). La question est aussi de savoir si l'on maintient un éclairage toute la nuit ou non. Le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public est tolérée mais tout accident imputé au défaut d'éclairage relève de sa responsabilité. Parmi les membres présents, 4 sont favorables à l'extinction, 8 préfèrent maintenir un éclairage à faible puissance. Le programme retenu pour les axes principaux est donc le suivant : 80 % jusqu'à 0h00, 30 % de 0h00 à 5h00, puis à nouveau 80 % à partir de 5h00. Les horaires d'allumage et d'extinction dépendront de la saison, le tout étant géré par les horloges astronomiques.

CCVS : approbation de la révision des attributions de compensation

La fusion des Communautés de Communes a engendré une modulation des attributions de compensation pour contrebalancer la variation du produit fiscal.

Dans la mesure où certaines Communes devront reverser une somme à la CCVS, il nous appartient donc de fixer collégialement une date à partir de laquelle le versement des attributions de compensation sera suspendu, permettant ainsi de régulariser les sommes dues ou à percevoir sur les mensualités restantes.

Lors du Conseil Communautaire du 23 mai dernier, c'est la date du 30 septembre 2017 qui a été retenue pour l'arrêt des versements. Pour Saint-Germain, ce sera donc 10 478 € qu'il conviendra de reverser à la CCVS sur les 3 mensualités restantes.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de modulation des attributions de compensation, et retient la date du 30 septembre 2017 pour faire le point sur les sommes dues ou restant à percevoir.

Demande de subvention

L'association « Team Equitation » de Chèvremont sollicite une subvention pour le financement des championnats de France auxquels participe une habitante de notre village.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Avec 10 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le Conseil Municipal attribue une subvention de 50 € à la « Team Equitation » de Chèvremont.

Questions et informations diverses

- **Demande de subvention :** nous avons également reçu une demande de subvention de l'association « Les Amis de l'Hôpital ». Celle-ci est refusée.
- **Commissions de la CCVS :** le Maire rappelle les délégations de chacun au sein des commissions de la CCVS.
- **Courrier au sujet de l'écopoint :** un administré nous informe que les horaires autorisés pour les dépôts à l'écopoint ne sont pas respectés, provoquant ainsi des nuisances sonores liées à la benne à verre. Il demande le déplacement des conteneurs. Le Maire rappelle que les écopoints vont disparaître au 1^{er} janvier 2018, puisque le carton et le plastique seront ramassés en porte-à-porte. Il ne restera donc que les bennes à verre, qui seront par ailleurs remplacées par des conteneurs insonorisés. Il est à noter que nous pouvons aussi opter pour un bac enterré mais cela a un coût : 15 000 € par bac, à la charge de la Commune. Le déplacement de la future benne à verre peut donc être envisagé à compter de 2018. L'idéal serait de l'installer aux abords de la salle communale, ce qui nous permettrait de profiter du système de vidéosurveillance déjà en place pour lutter contre les incivismes et les dépôts sauvages. Une réponse sera faite en ce sens.
- **Elections législatives des 11 et 18 juin 2017 :** le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote est établi.
- **Impasse du Chaux-Fourt :** comme évoqué en Conseil Municipal du 5 avril dernier, il est envisagé de restreindre la circulation sur cette voie. Après renseignements pris auprès des Gardes-Nature et du Conseil Départemental, la solution la plus appropriée serait d'installer un dispositif limitant l'accès aux véhicules de tourisme (tranchées, barrières ou bacs à graviers), le tout accompagné d'un panneau « Interdit sauf ayant-droits » et d'un arrêté municipal. De cette manière, seuls les agriculteurs et leurs tracteurs pourraient encore y circuler. Reste maintenant à définir quel dispositif sera choisi.
- **Antenne-relais :** nous avons reçu la proposition de bail de Free Mobile pour l'antenne prévue vers le château d'eau, ainsi que les plans s'y afférant. Le projet pourra donc aboutir une fois que la parcelle concernée aura été déclassée de la zone EBC (Espace Bois Classé). L'AUTB y travaille en collaboration avec l'ONF.

Par ailleurs, l'antenne SFR située dans le clocher de l'église sera bientôt remplacée. Nous allons profiter de ce changement pour en obtenir les caractéristiques techniques, permettant ainsi d'apporter une réponse aux parents inquiets des nuisances que cette antenne pourrait causer sur les enfants.

- **Décoration du village :** merci à Philippe BELOT, qui a apporté son aide pour peindre les palettes.
- **Sapins coupés Rue de la Combe :** les grumiers sont passés par le terrain de la ferme MARCHAL. La Mairie n'a pas été informée, nous ne savons donc pas qui est à l'initiative de cette opération.
- **SIAGEP :** le syndicat a changé de nom, il s'appelle désormais Territoire d'Energie.
- **Bruit :** une fois encore, nous ne pouvons que constater le non-respect des horaires autorisés pour le bruit. Un rappel sera fait.

La séance est levée à 20h40

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 30 mai 2017

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER